


**VIVIERS-LES-MONTAGNES**  
**Arrêté du 1 avril 2021**  
**Délégation de fonction**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021  
Reçu en préfecture le 08/04/2021  
Affiché le   
ID : 081-218103257-20210401-2021ARR06-AI

2021 / page 16

Le Maire de Viviers-lès-Montagnes (Tarn)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,  
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 4 juillet 2020,

Vu la délibération du conseil municipal du 4 juillet 2020 fixant à 30% le nombre des adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mars 2021 fixant à 30% le nombre des adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mars 2021 proclamant le 3<sup>ème</sup> adjoint et le 4<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Madame Arlette GLORIA, troisième adjoint,

**ARRETE**

**Article 1er** : Mme. Arlette GLORIA, troisième adjoint, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité pour intervenir dans les domaines suivants : Solidarité et Culture.

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

**Article 2** : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié ou affiché.

**Article 3** : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le sous-préfet de Castres, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal.

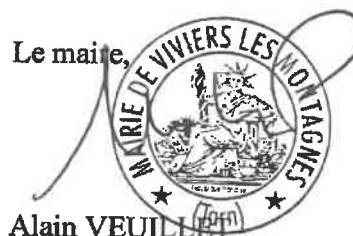
Fait à Viviers-Lès-Montagnes,  
Le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Le troisième adjoint,



Arlette GLORIA

Le maire,



Alain VEUILLET